

# 24heures

## Le rêve brisé de rives 100% accessibles

«24 heures» a analysé en détail l'accès aux rives des lacs. Ces données inédites révèlent de fortes inégalités d'une commune à l'autre. Exemple à Bursinel.



[Olaf König](#),

[Simone Honegger](#)

Publié: 17.08.2024, 07h52



Bursinel est la championne vaudoise en ce qui concerne l'inaccessibilité de ses rives.

PATRICK MARTIN

Sur la plage de Bursinel, petit village du district de Nyon de 521 habitants, un employé communal est en grande discussion avec une femme coiffée d'une casquette. La gendarmerie vient de quitter les lieux. Un baigneur raconte, révolté, la scène à laquelle il vient d'assister: «C'est la propriétaire de la maison. Elle refuse qu'on tonde l'herbe juste devant le muret. Mais ce n'est plus sa propriété, c'est à la Commune, qui a le devoir d'entretenir les lieux. Est-ce qu'on peut comme ça s'approprier des choses?»

L'accès aux rives du lac est un combat de longue date. «24 heures» a analysé et compilé de nombreuses données pour établir, pour la première fois, un état des lieux précis, commune par commune. Résultat: l'accès au Léman est privatisé à 34% en terre vaudoise. Du côté genevois, ce chiffre monte à 58%.

Championne des plages privées vaudoises: Bursinel. Sur son 1,7 kilomètre de rives, 91,3% ne sont pas accessibles au public. A contrario, les petits villages de Tolochenaz, d'Allaman ou de Veytaux ont des rives entièrement accessibles malgré un rivage tout aussi restreint.

### Le risque d'une longue procédure

À Bursinel, le conflit est bien connu des autorités. «On a perdu le pragmatisme vaudois, déplore le syndic de Bursinel, Vincent Burnier, contacté par téléphone. Ce n'est pas parce que ce couple a fait construire sa maison au bord du lac qu'il peut tenter de faire valoir son droit sur des parcelles adjacentes.»

«Ma crainte, continue l'élue, c'est qu'il y ait à terme une longue et coûteuse procédure judiciaire qui puisse nuire aux usagers de la plage. Nous ferons tout pour préserver cet accès au lac.» D'ailleurs, si les accès y sont restreints, le syndic y voit un gage de «qualité» par l'aspect plutôt «sauvage» de ces deux plages au bénéfice de la biodiversité locale, au contraire de plages «surexploitées».

### Des cancrs dans chaque canton

Longueur de rives en kilomètres, et part de rives privées inaccessibles  
 Trouvez votre commune ou tournez les pages

Territoire	Canton	Longueur rives	Part privée inaccessible ▼
<b>Valais</b>	VS	9,4 km	66,3%
<b>Genève</b>	GE	45,5 km	58,0%
<b>Lac Léman (rives suisses)</b>		171,1 km	42,1%
<b>Vaud</b>	VD	116,4 km	34,0%
Anières	GE	4,5 km	95,0%
Bursinel	VD	1,7 km	91,3%
Saint-Gingolph	VS	5,4 km	87,8%
Coppet	VD	3,7 km	87,1%
Prangins	VD	4,0 km	86,6%
Founex	VD	2,9 km	86,6%
Pregny-Chambésy	GE	3,9 km	85,9%
Céligny	GE	3,4 km	85,3%

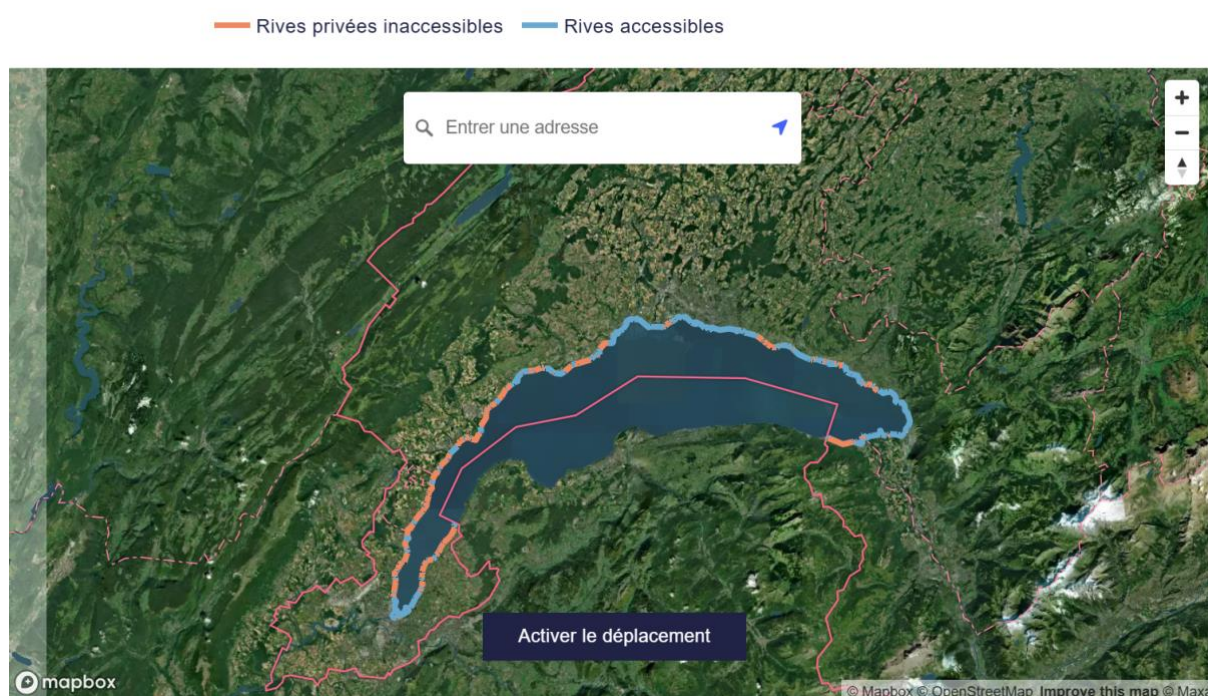
Genthod	GE	3,6 km	84,6%
Mies	VD	2,0 km	83,2%
Collonge-Bellerive	GE	7,0 km	82,5%
Gland	VD	4,8 km	81,3%
Crans (VD)	VD	2,3 km	77,6%
Perroy	VD	2,7 km	72,1%
Bellevue	GE	2,1 km	66,9%
Tannay	VD	1,0 km	59,9%

**Correction du 17 août (17h30)** un tronçon d'environ 1 km à Vevey (Quai Ernest-Ansermet) était incorrectement attribué comme "inaccessible". Les données pour Vevey changent de 35,7% à 0%, celles du Canton de Vaud de 35,0% à 34,1%, celles pour le Lac entier passent de 42,0% à 42,2%.

Tableau: okö; Source: [Hochparterre et Blick \(2024\)](#), calcul Tamedia

## De grandes disparités quant à l'accès au Léman

Une moitié Ouest largement privatisées à l'exception des villes, une moitié Est plus accessibles jusqu'à l'embouchure du Rhône



## D'où proviennent les données?

Les données utilisées sont issues du travail de collecte du magazine d'architecture zurichois «Hochparterre», qui a complété un précédent set de données de «Blick», et sont librement accessibles sur cette [page](#). Les données des rives obtenues à partir du croisement de plusieurs sources comprennent cinq catégories d'accessibilité.

Pour cet article, nous avons parcouru à vélo la moitié orientale des rives lémaniques, de Lausanne à Saint-Gingolph, pour en vérifier l'exactitude, puis la valider. Pour le côté genevois, les chiffres sont comparables à ceux obtenus sur une base cadastrale d'un précédent relevé de la «Tribune de Genève».

Les données présentées sont un regroupement en deux catégories: «rives privées inaccessibles» vs «rives accessibles». Ces géodonnées ont par la suite été croisées avec les frontières des communes issues de l'Office fédéral de la topographie, afin de calculer les chiffres au niveau des communes et des cantons.

Les rives «accessibles» sont prises dans une acception relativement large, certains tronçons étant difficiles d'accès; le long des voies de chemin de fer dans la région de Lavaux par exemple, ou encore dans la réserve naturelle des Grangettes, à Villeneuve, où le sentier ne borde pas la rive. De même, les piscines ou plages payantes, qui donnent un accès restrictif au lac, sont réputées «accessibles».

Les rives privées «inaccessibles» regroupent les situations où la rive n'est pas directement accessible, et aussi lorsqu'une construction fait écran entre le lac et la rive.

Ce village de La Côte a une particularité: il abrite deux grandes propriétés au bord du lac, dont la Villa Choisi, qui s'étend sur 9 hectares. Cette maison de maître du XIX<sup>e</sup> siècle, dans laquelle est venu se reposer Churchill en 1946, s'approprie un bon bout des rives.

Deux accès au lac sont publics, dont une plage partagée avec la commune de Rolle. Pas facile d'ailleurs en tant que non-initié de les trouver. Dans le petit parking, les cheveux encore mouillés de leur baignade, Océane et Amandine témoignent. Les deux sœurs, début de la trentaine, viennent à Bursinel depuis «au moins dix ans». Ce qu'elles apprécient: «Il y a moins de monde que du côté de Rolle ou de Gland.»

«C'est vrai qu'il y a beaucoup de terrains privés, reconnaissent-elles. Notre père s'est une fois retrouvé en galère avec son kitesurf. Il a dû traverser une villa, enjamber les barrières avec tout son matériel. Heureusement qu'il n'y avait pas de chien! C'est dommage d'en arriver là avec un lac aussi grand.»

## **Flou juridique**

Mais aujourd'hui, à qui appartiennent les rives? Plusieurs textes au niveau fédéral et cantonal légifèrent leur accès sans donner pour autant une réponse tranchée. Sur [son site](#), le Canton résume en une phrase la portée de ces différentes lois: «La possibilité de cheminer le long des lacs découle plus d'une volonté et d'un choix politique que d'une obligation légale.» D'autant plus que le sujet fait l'objet d'intérêts divergents entre la protection de la biodiversité et la volonté d'offrir des lieux de détente à la population.

Seule certitude: ce sont bien aux communes qu'incombe la responsabilité du cheminement riverain public. «Ce dernier ne peut être emprunté librement qu'une fois qu'il a été ouvert au public», spécifie le Canton, qui rappelle également que «des considérations d'ordre sécuritaire entrent également en ligne de compte».

## **D'autres priorités?**

Malgré la volonté populaire lors de votations communales (2010 à La Tour-de-Peilz et 2012 à Gland), le principe d'un chemin continu le long du rivage semble aujourd'hui utopique. De son côté, l'association Rives publiques, fer de lance de ce combat, «a élargi» sa stratégie, comme nous l'a expliqué son président, Victor von Wartburg. Il maintient son projet d'initiative fédérale annoncé en 2022, mais s'efforce dans l'immédiat à ce que son association soit «habilitée à recourir pour les chemins pour piétons».

En terre vaudoise, les derniers soubresauts politiques remontent à [mai 2023](#). La majorité de droite du Grand Conseil enterre la proposition d'inscrire dans la Constitution le principe d'un chemin continu le long de tous les lacs du canton. C'est l'ancien député Vert et actuel conseiller d'État Vassilis Venizelos qui l'avait demandé. Trois mois plus tôt, c'est la droite du Grand Conseil genevois qui refuse une proposition identique.

Faut-il encore attendre des avancées politiques? Les conflits autour de l'accès d'un bien public restent en tous les cas d'actualité, comme nous l'avons décrit à Bursinel. Pour le député Vert Alberto Mocchi, également secrétaire général de Pro Natura, cela ne fait pas partie des priorités absolues. «Évidemment que l'objectif reste intéressant puisqu'on parle d'un bien public. Mais il y a des combats plus urgents, comme la renaturation des bords du lac (*lire encadré*), le combat contre les espèces végétales invasives et bien sûr toutes les mesures pour lutter contre le réchauffement climatique.»

## **Besoin urgent de renaturer les rives**

Ce n'est plus en tant que député Vert que Vassilis Venizelos porte le projet d'un cheminement continu pour les rives des lacs vaudois, mais en tant que conseiller d'État. Projet phare de ses services: la revitalisation des rives lacustres, soutenue financièrement par la Confédération.

Selon un rapport coût-bénéfice le plus favorable, le Canton a identifié 28 kilomètres de rives à renaturer, sur les 194 que compte son littoral. Mais en tout, ce sont 59% des rives vaudoises qui ont mal à leur écosystème, soit 113 km. Sont compris le lac Léman, les lacs de Neuchâtel, de Joux et de Morat. L'objectif est d'enlever remblais et gros rochers amenés artificiellement afin que la nature reprenne du terrain. Le Canton promet de prendre en compte la problématique de l'accès public aux rives. Le début du chantier a commencé au printemps dernier [dans la zone de Dorigny](#), sur la commune de Saint-Sulpice.

L'autre aspect sur lequel le conseiller d'État Venizelos peut agir se joue au moment du renouvellement des concessions accordées aux riverains pour des ports, jetées, pontons, rails ou lifts à bateaux, moyennant l'aménagement d'un passage public. La durée de ces concessions a été réduite de trente à quinze ans.

## Le Léman en comparaison d'autres grands lacs suisses

Part de rives privées inaccessibles, en pourcentage de la longueur du rivage

Nom	Part privée inaccessible ▲
Lac de Neuchâtel	16%
Lac de Biemme	29%
Lac des Quatre-Cantons	32%
Lac de Constance	33%
Lac de Morat	33%
Lac Léman	43%
Lac de Zurich	46%
Lac de Lugano	48%

**Correction du 17 août (13h30)** un tronçon d'environ 1 km à Vevey (Quai Ernest-Ansermet) était incorrectement attribué comme "inaccessible". Les données pour Vevey changent de 35,7% à 0%, celles du Canton de Vaud de 35,0% à 34,1%, celles pour le Lac entier passent de 42,8% à 42,2%.

Tableau: okö; Source: Hochparterre et Blick, calcul Tamedia

### L'exception du lac de Neuchâtel

Le lac de Neuchâtel est une exception suisse en termes d'accessibilité. Sur ses 138 kilomètres de rives, seuls 22 kilomètres (16%) sont inaccessibles du fait de propriétés privées.

De plus, cette situation devrait s'améliorer – du moins sur le littoral neuchâtelois – avec l'adoption par le Canton d'un plan directeur des rives, qui vise à un chemin pédestre ininterrompu sur le pourtour du lac. En 2021, le Grand Conseil a validé un crédit d'engagement de 2,4 millions de francs pour sa mise en œuvre et qui constitue un contre-projet indirect à l'initiative «Rives pour toutes et tous», que les Verts avaient lancée en 2016.

La députée Clarence Chollet, une des instigatrices de l'initiative, explique pourquoi la décision a été acceptée facilement, contrairement aux cas vaudois et genevois: «Une législation cantonale était en place depuis longtemps, et les rives neuchâteloises étaient déjà largement accessibles et appréciées par la population, ce qui a facilité sa large adoption au Grand Conseil.»

Le littoral du lac de Neuchâtel est effectivement moins construit. Deux raisons historiques principales à cela, selon l'historien Matthias Nast.

La première concerne le niveau du lac. Au XIX<sup>e</sup> siècle, son niveau baisse d'environ 3 mètres à la suite de la première correction des eaux du Jura, ce qui dégage de nouveaux espaces de rives. Malgré cela, d'importantes fluctuations du niveau du lac tempèrent les velléités de construction de ses rives.

La deuxième correction, qui va stabiliser son niveau, intervient dans les années 60 et 70, et cette fois ce sont les nouvelles considérations quant à la protection du paysage et de la nature qui vont limiter la construction de son littoral.

La deuxième raison est l'absence d'une forte pression démographique sur le lac. Sa situation à l'abri des grandes villes à forte croissance aura limité la construction littorale. Il se différencie en cela du lac de Zurich et du Léman, dont le «besoin d'espace» a conduit à une forte urbanisation de leurs rives.

## Meilleure élève sur le Léman, le canton de Vaud est un cancre sur le Lac de Neuchâtel

Longueur de rives en kilomètres, et part de rives privées inaccessibles  
 Trouvez votre commune ou tournez les pages

Territoire	Canton	Longueur rives	Part privées inaccessibles ▾
<b>Canton de Vaud</b>	VD	57,9 km	<b>18,2%</b>
<b>Canton de Fribourg</b>	FR	27,9 km	<b>16,8%</b>
<b>Lac de Neuchâtel</b>		138,2 km	<b>16,0%</b>
<b>Canton de Neuchâtel</b>	NE	46,0 km	<b>15,1%</b>
<b>Canton de Berne</b>	BE	6,6 km	<b>0,0%</b>
Corcelles-près-Concise	VD	1,9 km	<b>68,4%</b>
Onnens	VD	1,5 km	<b>41,7%</b>
Grandson	VD	7,7 km	<b>38,7%</b>
La Grande Béroche	NE	13,9 km	<b>37,4%</b>
Delley-Portalban	FR	5,2 km	<b>32,8%</b>
Vully-les-Lacs	VD	2,7 km	<b>28,0%</b>
Concise	VD	5,7 km	<b>27,7%</b>
Cudrefin	VD	11,4 km	<b>26,8%</b>
Estavayer	FR	12,4 km	<b>19,7%</b>
Boudry	NE	1,4 km	<b>16,9%</b>
Neuchâtel	NE	9,9 km	<b>8,9%</b>
Cheyres-Châbles	FR	7,6 km	<b>7,1%</b>
Cortailod	NE	4,0 km	<b>5,5%</b>
Milvignes	NE	5,7 km	<b>3,3%</b>
La Tène	NE	6,3 km	<b>2,6%</b>

Tableau: okö; Source: Hochparterre et Blick (2024), calcul Tamedia

## Le bon exemple du Lac de Neuchâtel

En comparaison des autres grands lacs suisses, le Lac de Neuchâtel est celui qui compte le moins de rives privées inaccessibles

